

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-99 du 20 Avril 1987

chargeant le Camarade Romain VILON\_GUEZO,  
Président du Comité Permanent de l'Assemblée  
Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du  
Président de la République pour compter du  
20 Avril 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de  
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les  
lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Con-  
seil Exécutif National et de son Comité Permanent,

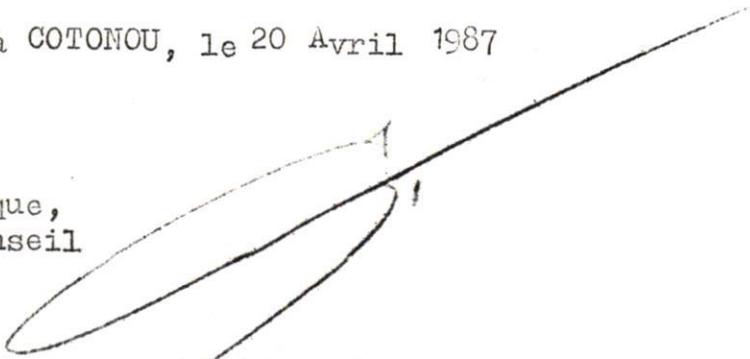
DECRETE :

ARTICLE 1er - En application de l'article 65 de la Loi Fondamentale,  
le Camarade Romain VILON\_GUEZO, Président du Comité Permanent de  
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, assurera l'intérim du Prési-  
dent de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif  
National pour compter du 20 Avril 1987, dès le départ de la Déléga-  
tion Présidentielle.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où  
besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 20 Avril 1987

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

  
Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 - CP/ANR 6 - SA/CC du PRPB 4 - SGCEN 4 - SPD 2  
CPC-PPC 4 - IGE et ses Sections 4 - DC/MIL/PR 1 - JORPB 1